ENCRES ACMÉ
pour bien écrire
EN VENTE
LIBRAIRIE DU
"Journal de Roubaix"
71, Grande-Rue, 71
ROUBAIX
33, rue Carnot, 33
TOURCOING

Journal de Roubaix

LE LAVAGE DES LAINES
et les sous-produits qui en dérivent par P. Cogney.
Ouvrage en 2 volumes 15 f.
En vente en nos Librairies

Cinquante-quatrième année. — N° 320
ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue, à Roubaix.
MERCREDI 17 NOVEMBRE

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 33.
A Mouscron..... Chez M. Henri Lerouge, rue de la Station :
A Tournai..... Chez M. Verchère, 32, rue Bourdon Saint-Jacques
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans les Bibliothèques des gares et principaux kiosques

LE NUMÉRO 5 Centimes

ÉDITION DU MATIN
TOUS LES JOURS SIX et HUIT pages
BUREAUX & RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Téléph. 554 et 1070
TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240
TOUS LES JOURS SIX et HUIT pages

LE NUMÉRO 5 Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes . . . . . Trois mois.. 5 francs; Six mois.... 9 —; Un an..... 16 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

A LA CHAMBRE : DISCOURS DE M. LEROY-BEAULIEU SUR LE BUDGET

LA MORT
sur le Champ de Bataille

Nous voici dans un domaine moral où l'imagination populaire et la fantaisie des romanciers a fait intervenir des facteurs plus ou moins étranges, entre autres le pressentiment qui annoncerait leur fin prochaine aux combattants désignés par le sort. Ce sont là phénomènes très sujets à controverse, car, depuis que la guerre est plus scientifiquement observée, un grand nombre de faits sont venus démontrer que, sur le champ de bataille, on peut passer de vie à trépas sans en avoir aucun pressentiment, sans transition ni agonie, sans avoir un seul instant la conscience que le moment suprême est là.

Et cette loi est plus constante encore dans les cas journaliers de mort normale ou de ce qu'un physiologiste autorisé a appelé l'« antichambre de la mort ».

Un jour, Franklin fit passer un choc électrique au travers du cerveau de six hommes : ils tombèrent tous instantanément sans connaissance. Leurs muscles se relâchèrent subitement et leur chute ne fut précédée d'aucune titubation, d'aucun signe précurseur de chancellement. Revenus à eux, ils affirmèrent n'avoir reçu aucun coup, n'avoir ressenti, n'avoir ni vu ni entendu l'étincelle. L'état de mort se dissipa graduellement peu après l'expérience ; il serait devenu définitif si le choc avait été d'une plus grande intensité.

Beaucoup de faits analogues ont été observés. Ainsi, dans la relation du cas de foudre survenu le 13 juillet 1869, au pont de Kehl, il est dit que trois militaires assis sur un banc placé sous un marronnier ont été renversés en même temps : l'un est mort sur le coup, le second en quelques minutes, le troisième a survécu. Ce survivant, après la reprise de connaissance, ne savait pas avoir été foudroyé, ne se rappelait aucune impression, aucune sensation.

L'examen des morts sur le champ de bataille a conduit également à cette conclusion que l'on doit passer, dans ce cas, de vie à trépas instantanément, sans agonie ni convulsion.

⁂

Ce sont les blessures à la tête et au cœur, principalement, qui donnent la mort instantanée ; dans le cas de blessures mortelles au bas ventre, amenant la mort plus ou moins vite, l'agonie se prolonge dans d'intolérables douleurs ; la face des morts est crispée, les mains et les avant-bras sont croisés et serrés sur le ventre, le corps plié et couché sur le côté.

Après Moukden, les médecins militaires constatèrent qu'un très grand nombre de soldats morts, aussi bien du côté russe que du côté japonais, conservaient l'attitude qu'ils avaient eue au moment fatal. Ainsi les morts frappés à la tête étaient généralement face contre terre, étendus à plat ventre et couchés tels quels sur le sol. La raideur cadavérique n'avait rien changé à la position de résolution complète des membres. La plupart des tués conservaient encore leur arme à la main, les doigts dans la position du tir.

Les plaies à la tête offrent cette particularité curieuse que souvent, lorsqu'on croit un blessé hors de danger, il meurt subitement, on pourrait dire par surprise. Pendant la bataille de Sedan, un chasseur à pied fut atteint d'une balle à la tête : il y avait perforation du crâne, le projectile était logé profondément dans la pulpe cérébrale. Cependant, le blessé gardait toute son intelligence ; il parlait presque avec indifférence de sa blessure qui le faisait peu souffrir, à tel point que, le pansement terminé, il s'étendit sur la paille comme ses compagnons d'infortune, la tête posée sur son sac appuyé au mur de la ferme où il avait été transporté. Il bourra sa pipe et la fuma. Mais, quelques minutes plus tard, on le trouva mort d'hémorragie foudroyante, sans un cri, sans un mouvement, la pipe encore à la bouche.

Les hommes touchés au cœur tombent et restent de la même manière que leurs camarades frappés à la tête. Cependant, leur mort, quoique extrêmement prompte, n'est pas si instantanée qu'elle ne permette une attitude on pourrait dire active.

On a pu remarquer, en 1870, un zouave frappé en pleine poitrine, couché sur son fusil qu'il tenait dans la position de la charge à la baïonnette ; sa face était dirigée en avant et dans une attitude menaçante. Non loin de ce zouave était un fantassin prussien qui avait eu les vaisseaux cruraux du côté gauche coupés par un éclat d'obus. Celui-là était mort d'hémorragie ; il baignait dans son sang. Durant son agonie, quelle qu'ait pu être sa durée, il avait pris l'attitude de la supplication. Couché sur le dos, un peu penché à droite, il avait le visage et les yeux tournés vers le ciel, les deux mains jointes, les doigts entrelacés et crispés. Il semblait être mort en faisant comme une prière.

Le lendemain d'un des meurtriers combats livrés autour de Casablanca, un bon nombre de cadavres de Marocains conservaient des attitudes et une expression de figure offrant encore l'image et la marque de la vie. Quelques-uns paraissaient se tordre dans l'angoisse, mais la plupart avaient un air empreint de résignation et de calme ; quelques autres semblaient avoir la parole sur les lèvres et sourire avec une sorte de béatitude exaltée. L'un de ces Arabes était couché un peu sur le côté, les genoux fléchis, les mains étendues dans un geste de fatalisme étrange, la tête renversée en arrière ; on s'attendait, tant la vision était impressionnante, à voir les lèvres s'agiter pour murmurer un verset de Coran — ou pour clamer une malédiction !

⁂

Un médecin principal de l'armée impériale, le docteur Boudin, a écrit qu'après la bataille d'Inkermann, plusieurs soldats tués semblaient sourire, d'autres invectiver l'ennemi.

Quelques cadavres étaient restés le genou en terre, serrant convulsivement leur arme et mordant la cartouche. D'autres avaient le bras levé, comme pour chercher à parer un coup. Certains se trouvaient, en quelque sorte, figés dans une pose funèbre, mais c'était la minorité. Les autres demeuraient frappants et saisissants d'expression, comme étaufés vivants dans la mort. Toutes leurs figures étaient pâles, mais le vent soufflant avec force et soulevant leurs barbes et leurs cheveux semblait ranimer ces cadavres héroïques ; on eût pu croire que ces longues files de morts allaient se relever pour recommencer la lutte !

A Malegnano (rapport officiel), plusieurs soldats français chargeant à la baïonnette étaient tombés mortellement frappés par la mitraille et restés tels quels, c'est-à-dire face contre terre, arme au poing, baïonnette en avant.

Le soir de Magenta, les brancardiers apportèrent des amoncellements de cadavres au bord de longues et profondes tranchées creusées pour leur inhumation. La plupart de ces visages d'hommes exsangues étaient pâles, sans doute, mais non livides. Il y avait chez nos Français, fantassins, cavaliers, chasseurs à pied, artilleurs, zouaves, tant d'énergique expression sur leurs mâles figures, tant de vie dans la mort, si l'on peut parler ainsi, qu'on eût été tenté de crier à leurs camarades qui allaient les ensevelir dans les fosses :

— Pas encore ! Attendez, attendez...

De ce qui précède, on peut conclure que la mort du troupier atteint dans un organe vital est absolument foudroyante. En est-il de même chez le supplicié dont la tête tombe sous le couperet ? La réponse à cette question semble moins péremptoire. D'abord, le condamné sait qu'il va mourir et il n'est pas impossible que cette effroyable préoccupation veille dans le cerveau une seconde ou deux après la décollation. Mais là nous sommes sur le champ des hypothèses. Le soldat, lui, ne croit pas à sa mort prochaine. Et quand il tombe, c'est en plein rêve de gloire ou dans un magnifique élan de patriotisme. Les prémisses du drame sont loin de se ressembler dans les deux situations ! il est donc rationnel que le dénouement diffère, au moins dans ses formes ou manifestations extérieures.

HENRY DE CHAZEL.

BULLETIN

16 novembre.

M. Pierre-Leroy-Beaulieu a prononcé, à la Chambre, un grand discours dans la discussion générale du budget de 1910.

⁂

Le Sénat a continué la discussion du projet de loi sur les retraites ouvrières.

⁂

Le Congrès des débitants de boissons s'est ouvert mardi à Paris.

⁂

Le lieutenant Shackleton, de retour du Pôle Sud, a été reçu mardi, à l'hôtel-de-ville et à l'Elysée.

⁂

Une bombe a fait explosion à la Canée. Pas de blessés; pas de dégâts.

INFORMATIONS

Le Congrès Hippique

Paris, 16 novembre. — Le bureau permanent du Congrès hippique de Paris s'est réuni, ce matin, sous la présidence de M. Emile Loubet.

Parmi les membres présents, se trouvaient : MM. Viseur, Tisserand, G. Barrier, Lavalard, de Lagorsse et L. Baume.

La réunion a émis le vœu que, dans l'intérêt de notre production et de notre exportation, le concours central des races chevalines ait lieu en même temps que le concours général des reproducteurs des espèces bovine, ovine et porcine sur un emplacement le moins éloigné de la ville de Paris.

Le Mérite Agricole

Les propositions pour le Mérite agricole qui parviendraient après le 1er décembre, au Ministère de l'Agriculture, ne pourront être examinées en vue de la promotion du 1er janvier prochain.

Il neige !

Paris, 16 novembre. — La neige a fait son apparition mardi matin, au Mans, où elle est tombée en abondance.

D'autre part, on télégraphie de Laon que la neige a commencé à tomber en épais flocons.

Arrestation d'un condamné à mort à Lisbonne

Lisbonne, 16 novembre. — La police de Lisbonne a arrêté le nommé François Albertini, dit Le Fond, condamné à mort par la cour d'assises de Marseilles. Albertini venait de Buenos-Ayres.

Le gouvernement français avait demandé son arrestation.

La réorganisation de l'armée espagnole

Madrid, 16 novembre. — Le Conseil des ministres, sur proposition du ministre de la Guerre, a décidé d'augmenter les effectifs de l'armée de 90.000 hommes, pour lui permettre de faire face à toutes les éventualités.

Choses et Autres

Le brouillard d'hier à Paris.

— Les Scandinaves font les malins parce qu'ils ont le soleil de minuit. Les Parisiens ont, eux, la nuit de midi.

⁂

— A onze heures, le jour n'était plus le jour.
— A quoi ressemblait-il ?
— A une nuit blanche.

⁂

— C'est le brouillard de Londres !
— L'entente cordiale !...

⁂

Un pauvre diable grelotte, perdu dans cette brume glacée, et il soupire : « Et on dit qu'il n'y a pas de fumée sans feu ! »

Le front découvert, l'âme transparente, sachons mourir pour la vérité, et, ce qui est plus difficile, vivre pour elle. (LÉON GAUTIER).

LES ÉVÉNEMENTS DE CRÈTE

Un Attentat à La Canée

TERRIBLE EXPLOSION

La Canée, 16 novembre. — Une violente explosion semblable à la détonation d'une grosse pièce d'artillerie, a mis, en émoi, la ville et les faubourgs. Elle s'était produite dans une cour près du jardin public et de la Chambre. Il s'agit, croit-on, d'un engin composé de quelques cartouches de dynamite. L'explosion n'a causé que des dégâts insignifiants.

On suppose que le but des auteurs de cette manifestation était d'empêcher la réunion de l'assemblée, qui doit constituer le gouvernement.

Où se cache-t-elle ?

LA RETRAITE DE Mme STEINHEIL

La veuve du peintre a quitté le Vésinet pour une destination inconnue M. Burlingham va lui intenter un procès

Paris, 16 novembre. — Le bruit s'étant répandu que Mme Steinheil s'était réfugiée au Vésinet dans une maison de santé que dirigent les docteurs Raffegeau et Mignon, une foule de photographes et de journalistes s'était rendue dans cette localité pour la voir, la photographier, l'interroger et obtenir d'elle des déclarations sur ses impressions, ses intentions, etc.

Mme Steinheil a déjoué toutes les recherches.

La maison de santé des docteurs Raffegeau et Mignon s'élève au Vésinet au milieu d'un vaste parc, entre l'avenue des Ecoles et l'avenue Horace Vernet. La maison particulière du docteur Raffegeau est située en dehors de cet établissement. Elle occupe l'autre angle de la rue Horace-Vernet et de l'avenue des Ecoles.

Mme STEINHEIL NE FERA AUCUNE COMMUNICATION A LA PRESSE

A un de nos confrères, le docteur Mignon a fait les déclarations suivantes :

« La personne dont tout le monde s'occupe a été amenée ici dimanche. Elle n'a pas couché dans notre maison de santé, mais dans une maison voisine. Hier, nous l'avons fait changer de domicile et installer dans une villa particulière, appartenant à une personne de la localité.

» Nous avons le devoir, en effet, de la tenir à l'écart de toute visite et de toute interview.

» Ce matin, l'asile de Mme Steinheil a été découvert au moyen d'un subterfuge, par l'entremise d'une femme journaliste qui s'est fait passer pour sa sœur. Immédiatement, nous avons fait partir Mme Steinheil pour une retraite que nous ne pouvons indiquer.

» C'est par nous que sa famille communiquera avec elle. Elle ne verra personne jusqu'à nouvel ordre. Quant à la presse, Mme Steinheil ne fera aucune déclaration. Si elle en fait quelque jour, ce sera par l'intermédiaire de Me Antony Aubin ou en sa présence. »

Et comme notre confrère lui posait une question :

— Mme Steinheil est-elle dans un état de santé inquiétant ?

le docteur Mignon a répondu :

— Tout ce que je puis dire, c'est que son état de santé exige le repos et la solitude le plus complets, ainsi que les mesures de précaution que nous prenons.

Je sais que des journalistes prétendent lui avoir parlé. Vous pouvez déclarer que cela est absolument faux, ainsi que tout ce qui pourra paraître à cet égard.

— Est-elle encore au Vésinet ?
— Elle n'est plus au Vésinet.

Mme STEINHEIL DANS L'EST? EN ITALIE?

D'autre part, M. Henry Seyrig, beau-frère de Mme Steinheil, a déclaré que sa belle-sœur était partie pour l'Est, où elle va rejoindre sa fille.

On télégraphie de Bâle que le passage de Mme Steinheil a été signalé dans cette ville et qu'elle serait partie pour l'Italie.

M. BURLINGHAM CONTRE MADAME STEINHEIL

Paris, 16 novembre. — On attribue à M. Burlingham le projet d'intenter une action civile de 20.000 francs en dommages-intérêts à Mme Steinheil, pour dénonciation calomnieuse.

LA QUESTION SCOLAIRE

Les Instituteurs contre les Evêques

Déclarations de Mgr Henry et de Mgr Germain

Paris, 16 novembre. — On sait que les amicales d'instituteurs de la Mayenne, de la Haute-Loire, de Meurthe-et-Moselle, ont décidé d'adresser des assignations à Mgr Grellier, Mgr Boutry, Mgr Turinaz pour leur participation au manifeste des évêques au sujet de l'école laïque.

A propos de ces assignations, Mgr Henry, évêque de Grenoble, a dit, en présidant un Congrès de la neutralité scolaire :

« Pour avoir voulu défendre le sentiment religieux et le sentiment patriotique, je vais être cité devant les tribunaux par la grande Fédération française des Amicales d'instituteurs. Tant mieux, car je vais pouvoir faire entendre à tous les Français la vérité qu'ils ont besoin de connaître, et nous verrons si sous un régime de libre discussion, nous n'avons pas le droit de défendre les principes chrétiens dont nous avons la garde. »

De son côté, Mgr Germain, archevêque de Toulouse, a dit dans une lettre pastorale :

« Dites-leur (aux fidèles) que nous sommes pleins de respect pour les instituteurs consciencieux qui remplissent leur devoir, et que notre défiance s'exerce seulement à l'égard de ceux — trop nombreux, hélas ! — qui, se faisant les mandataires complaisants de la secte qui a juré la ruine de notre pays, s'efforcent de déformer l'âme chrétienne des jeunes générations.

» Les martyrs furent toujours vainqueurs. Faisons notre devoir avec calme, sans violence et sans rancune. N'imposons notre doctrine à personne, mais en l'enseignant et en la défendant avec une énergie sans défaillance, proclamons hautement la vérité, déployons pour la propager et la faire aimer un zèle infatigable. »

Les livres condamnés

A Raon, près d'Epinal, il y avait, il y a quelques jours, pour la question des livres interdits par les évêques, 13 élèves exclus des écoles pour une durée de 3, 6 et 9 jours.

On signale qu'à l'école d'Ormes (Marne), tous les enfants, à l'exception de trois, ont remplacé le manuel qu'on voulait leur imposer par celui de M. Lavisse qu'ils apprennent chez eux. Le maître ne tolère pas que les enfants apportent leur Lavisse à l'école ; mais, tout en persistant à leur expliquer le manuel choisi par lui, il a consenti à leur faire réciter le Lavisse.

A Plemcyzel (Ain), les enfants de l'école ont brûlé les manuels condamnés.

Une proposition de M. l'abbé Gayraud député du Finistère

Paris, 16 novembre. — M. l'abbé Gayraud, député du Finistère, vient de déposer l'amendement suivant à la loi de finances :

« Les crédits affectés aux dépenses scolaires des écoles publiques dans les budgets de l'Etat, des départements et des communes, comprenant, traitements, indemnités, secours et subventions de tout ordre et de toute nature, seront répartis entre les écoles publiques et les écoles privées au prorata du nombre des élèves qui les fréquentent. »

NAUFRAGE D'UN STEAMER TURC

Quarante morts

Constantinople, 16 novembre. — Au cours d'une violente tempête, un steamer turc a coulé au large de Karaburme. Il y a 40 noyés.

La Catastrophe Minière
DES ÉTATS-UNIS

Horrible mort de treize sauveteurs. -- Le feu empêche la remonte des cadavres : les mineurs encore vivants attendent la mort avec résignation.

New York, 16 novembre. — Une dépêche de Cherry (Illinois), donne de nouveaux détails sur la catastrophe minière de Saint-Paul, et notamment, sur l'horrible tragédie qui a causé la mort de treize hommes d'équipe :

L'obéissance aveugle d'un ingénieur nommé Cawley aux ordres de son supérieur, qui, d'ailleurs périt lui-même, causa la mort de treize hommes d'une équipe de secours comprenant quatorze hommes qui étaient descendus dans une cage samedi après-midi.

Ayant reçu l'ordre de ne répondre qu'au code réglementaire des signaux, Cawley ne fit aucune attention au vigoureux carillon de la sonnette d'alarme et aux supplications de la foule, qui lui demandait instamment de faire monter la cage.

Pendant ce temps, les membres de l'équipe de secours, de plus en plus menacés par les flammes et la fumée âcre, sonnaient sans répit.

Finalement, Cawley alla trouver un machiniste, du nom de Chadchester, pour lui demander ce qu'il devait faire.

Ce dernier lui ayant conseillé de faire monter la cage le plus vite possible, Cawley suivit ce conseil. Mais pour une raison encore inconnue, alors que la cage ne se trouvait pas encore près de l'orifice du puits, la sonnette sonna quatre fois le signal réglementaire pour demander la descente.

Cawley obéit à ce qu'il considérait comme les instructions de l'équipe de secours et fit redescendre la cage.

Lorsque plus tard on fit remonter celle-ci à la surface, tous ses occupants, à l'exception du docteur Howe, de William Vicker et d'un autre mineur, furent trouvés morts ou agonisants.

Bien que dans un état pitoyable, Vicker eut encore la force de dire que pendant qu'il cherchait à gagner la galerie centrale, il passa soixante-cinq mineurs assis le long d'une galerie, attendant la mort avec résignation.

Un télégramme du *Times* dit que des tentatives ont été faites lundi matin pour descendre dans la mine de Cherry (Illinois), mais on s'est aperçu que le feu, que l'on croyait éteint brûlait toujours.

Les casques à oxygène portés par les hommes de l'équipe de secours ne furent d'aucune utilité pratique dans les galeries remplies de fumée et de gaz.

Tout espoir de sauver quelques vies est maintenant abandonné.

Au Conseil Supérieur du Travail

Les syndicats professionnels et la loi sur les associations

Paris, 16 novembre. — Le Conseil supérieur du travail s'est réuni ce matin, au ministère du travail, sous la présidence de M. Keufer.

Poursuivant l'examen de la législation sur les syndicats, il a étudié les dispositions relatives à la définition des associations professionnelles. Le texte suivant a été adopté à l'unanimité :

« Les associations professionnelles sont celles qui sont composées de personnes exerçant la même profession, des métiers, des professions, des fonctions similaires ou des professions connexes concourant à l'établissement de produits déterminés.

» Pourront continuer à faire partie d'une association ou syndicat professionnel les personnes qui auront abandonné la profession. »

La fin du paragraphe précédent, tendant à interdire au syndicat de conserver ceux de ses membres qui sont devenus débitants de boissons, a été retirée après échange d'observations entre MM. Lamendin, Darcy et Touron.

Une discussion, à laquelle ont pris part MM. Artaud, Briat, Raoul Jay, Heurteau, Durr, Coupat, Touron et Pralon, s'est ensuite engagée sur le point de savoir si les personnes ayant quitté la profession peuvent néanmoins entrer dans un syndicat de cette profession.

EXPLOITS DE COLONIAUX

Actes de cruauté. — Quatre arrestations

Brest, 16 novembre. — Les soldats Le Gaucher, Simon, Villard et Guillois, du 6e colonial, se sont livrés cette nuit à deux actes de férocité. Après avoir sauté le mur de la caserne de Pontanezen, ils allèrent chercher un de leurs camarades, Roger, venant de permission. On but en ville.

Vers une heure et demie du matin, Roger ne voulut plus payer ; il fut terrassé et dévalisé de son argent. Guillois, d'un coup de rasoir, lui laboura le front. Un cordonnier nommé Talzec, rencontré plus loin, fut volé, puis eut le nez tranché d'un coup de rasoir par Guillois, originaire de Rennes. Les quatre coupables sont arrêtés.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Le Budget de 1910

M. Leroy-Beaulieu montre qu'on aurait pu trouver les 200 millions demandés par M. Cochery en réalisant des économies. - Un incident. - Les critiques de M. Massabuau. - Intervention de M. Reinach. - Un nouvel incident. - M. de Gailhard-Bancel indique aussi les économies à faire. - Discours de l'amiral Bienaimé La suite de la discussion renvoyée à mercredi matin

Paris, 16 novembre.

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Clémentel, vice-président. Il y a exactement vingt-deux députés en séance. M. Cochery se trouve seul au banc du gouvernement.

LE BUDGET

La Chambre reprend la suite de la discussion générale du Budget.

M. Chauvière monte à la tribune.

Une voix à l'extrême-gauche. — C'est déplorable de parler devant une Chambre vide. (Applaudissements des 22 députés présents).

M. Chauvière. — Les impôts sont mal répartis. Les impôts de consommation frappent lourdement les classes peu fortunées, c'est pourquoi, mes amis et moi, refuserons de voter l'augmentation. (Très bien, très bien). L'Etat devrait trouver le moyen de préserver l'épargne de ce pays du danger qu'elle court. Il y aurait peut-être une source de recettes qui permettrait de combler le déficit. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Flandin. — Parmi les sources d'inquiétude pour l'avenir, l'accroissement continu du budget de l'Instruction publique, de la Dette viagère et de la charge de la loi de l'assistance aux vieillards, il y a aussi le développement inquiétant du fonctionnarisme. (Très bien ! très bien !)

M. Emmanuel Brousse. — Supprimons les sous-préfets. (Très bien.)

M. Flandin. — Tant que la Chambre sera élue au scrutin d'arrondissement, on ne pourra attendre d'elle de profondes réformes. (Très bien !)

M. Doumer. — La Commission du Budget qui avait voté, il y a trois ans, la suppression des sous-préfets, les rétablit ensuite à la demande du gouvernement qui accepta une réduction de 500.000 francs sur les conseils de préfecture. Il est vrai qu'ensuite le gouvernement demanda plus tard ces 500.000 francs sous forme de crédits supplémentaires.

M. Emmanuel Brousse. — Cette année, la commission du budget, sur ma proposition, a voté la suppression des sous-préfets. On les a rétablis dans une séance à laquelle je n'assistais pas (rires).

M. Flandin. — La surtaxe sur l'alcool aurait, pour les producteurs d'eau-de-vie des conséquences désastreuses.

M. Cochery. — Je répondrai le moment venu (mouvement).

Discours de M. Leroy-Beaulieu

M. Leroy-Beaulieu monte à la tribune. — Nous ne sommes plus au 4e milliard annoncé au budget de la législature. Le budget de 1910 s'élève à 4 milliards 243 millions, c'est-à-dire qu'un quart du 5e milliard est déjà mangé par le budget.

Le ministre des Finances. — Ce n'est pas par le budget, mais par suite des lois que vous avez votées (applaudissements à l'extrême-gauche).

Les dépenses de la guerre et de la marine représentent 150 millions et l'assistance aux vieillards 60 millions. M. Leroy n'a-t-il pas voté ces dépenses ?

M. Leroy-Beaulieu. — Je n'ai pas voté toutes les dépenses, celle du rachat de l'Ouest notamment. (Très bien ! à droite et au centre.)

Des ressources nouvelles sont demandées, pour la plus grande partie, aux boissons, aux tabacs et aux successions. Ces matières ne sont-elles pas déjà frappées d'un impôt élevé? Mais, dit-on, les budgets augmentent dans les pays étrangers. En tous cas, la France, dans l'état de lourdeur de ses charges actuelles, avec sa population qui diminue tous les jours, est incapable de supporter un demi-milliard d'impôts nouveaux. C'est devant cette perspective qu'on se trouve placé à l'heure actuelle. (Très bien ! à droite.) Ce n'est pas un changement de système fiscal, qui améliorera notre situation.

Le projet d'impôt de revenu de M. Caillaux, qui devait être un impôt de remplacement, présente très probablement un déficit. Ce n'est pas l'impôt sur le revenu qui fournira les ressources, seront-ce les monopoles ?

L'orateur parle ensuite du rachat du réseau de l'Ouest ; il demande à la Chambre de pouvoir continuer son discours cet après-midi (applaud.).

La suite de la discussion est renvoyée, et la séance est levée à midi.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

M. Brisson préside. Il y a beaucoup de monde dans les tribunes ; par contre, les députés sont aussi peu nombreux qu'à la séance de ce matin. Au banc des ministres, MM. Cochery et Millerand, René Renoult et Sarraut.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite à la discussion du budget.

M. Leroy-Beaulieu monte à la tribune, pour continuer le discours qu'il a prononcé ce matin.

M. Leroy-Beaulieu continue son discours

M. Leroy-Beaulieu. — Le remède à l'embarras financier dans lequel nous nous trouvons ne peut être ni un changement de notre régime fiscal, ni la création de monopoles d'Etat. Il n'y en a qu'un à envisager les économies. Ce n'est pas la première fois que l'on propose des économies. Il y a huit propositions de loi déposées à ce sujet ; elles n'ont pas abouti. Les plus récentes n'ont pas encore été rapportées par la Commission de décentralisation.

Le gouvernement avait promis de déposer des projets de loi d'économie ; ces projets n'ont pas été déposés, ou n'ont pas abouti. Il ne reste plus qu'une ressource : c'est de trancher la question par voie budgétaire. C'est ce que j'ai fait. Si la Chambre fait bon accueil aux amendements déposés, la solution ne se fera pas attendre longtemps.

On dit qu'on ne peut pas faire des économies sur les dépenses de la défense nationale ; cependant on peut se demander comment il se fait que l'Allemagne, de 1893 à 1907, a dépensé pour sa marine un milliard de moins que nous pour obtenir un résultat meilleur.

M. Doumer. — Il y a dix ans, la situation n'était pas la même en France et en Allemagne. Aujourd'hui, le budget de la marine en Allemagne dépasse le nôtre de 200 millions.

M. Leroy-Beaulieu. — J'estime que, par une bonne organisation de l'administration de la marine, on réaliserait un meilleur rendement, et, par suite, de grosses économies.

Le budget de l'instruction publique est passé de 199 millions en 1898 à 282 millions aujourd'hui. C'est une augmentation exorbitante.

Je suis partisan des dépenses qui servent à répandre l'instruction, mais les crédits ont été employés à autre chose, à créer des écoles d'Etat, là où il y avait des écoles libres qui ne coûtaient rien au budget. (Interruptions à l'extrême-gauche.)

M. Jourde. — Voilà le grand mot lâché.

M. Leroy-Beaulieu. — On aurait pu réaliser là des économies tout en respectant la liberté des pères de famille. (Interruptions à l'extrême-gauche.)

M. Tournade, *à l'extrême-gauche.* — Pourquoi interrompez-vous ?

M. Aynard. — Laissez parler vos orateurs. Nous n'avons pas interrompu les vôtres.

M. Leroy-Beaulieu. — Vous voulez des économies ? Abrogez la loi de 1901 sur les associations.

Au ministère des Travaux publics, d'autre part, les dépenses se sont accrues en dix ans de 153 millions à 250 sans compter les dépenses hors budget. (Violentes protestations à l'extrême-gauche.) Il y a dans ce budget des dépenses productives, il en est qui ont un autre caractère, qui s'accroissent d'une façon inquiétante. Jamais la garantie de l'Ouest n'avait dépassé au budget de l'Etat le chiffre de 25 millions. Aujourd'hui nous devons inscrire 52 millions pour l'insuffisance de l'exploitation provisoire de l'Ouest, sans compter les 64 millions d'emprunt. (Interruptions à l'extrême-gauche.)

M. Régnier. — Vous ne faites pas les déductions nécessaires, et le chiffre des dépenses que vous citez se réduit en réalité à 23 millions. C'est une dépense que la Compagnie de l'Ouest, tout le monde le reconnaît, avait rendue nécessaire. (Applaudissements. Protestations à droite et au centre.)

UN VIF INCIDENT

M. Leroy-Beaulieu. — Je ne peux pas revenir sur les détails d'une question que j'ai traitée ce matin. (Violentes interruptions à l'extrême-gauche.)

M. Boutard qui se fait remarquer parmi les plus agités, invective grossièrement l'orateur.

M. Boutard. — Nous n'avons pas besoin de mouchards. (Protestations sur de nombreux bancs.)

M. Leroy-Beaulieu. — Ni de goujats !

M. Boutard. — Vous êtes un impertinent !

L'extrême-gauche applaudit bruyamment, tandis que la droite et le centre protestent vivement.

M. Boutard. — J'en fais une affaire personnelle.

M. Leroy-Beaulieu. — Comme vous voudrez. (Applaudissements à droite et au centre. Bruit à l'extrême-gauche.)

Le président parvient à grand'peine à rétablir le silence et M. Leroy-Beaulieu peut continuer son discours.

M. Leroy-Beaulieu. — On se déplace aujourd'hui dix fois plus vite qu'au siècle dernier. Notre administration l'ignore complètement. (Très bien, très bien à droite). Croit-on qu'il soit nécessaire de maintenir tous les tribunaux d'arrondissement. Ne pourrait-on pas au moins réduire les cadres des petits tribunaux et envoyer des magistrats d'un ressort voisin ? Est-il nécessaire qu'il y ait dans chaque département un directeur des contributions directes, des contributions indirectes, des postes, etc. ? (Très bien, très bien à droite et au centre). Et les sous-préfets ? J'ai déposé un amendement pour demander leur suppression ; d'autres plus radicaux, ont demandé leur suppression immédiate. On sait comment a été organisée sous la monarchie et par la centralisation, l'administration qui n'est plus en rapport avec le rôle qu'elle est appelée à jouer aujourd'hui. Les traitements des préfets, des trésoriers généraux, devraient être réduits en proportion de la diminution de leurs fonctions. (Applaudissements à droite et au centre). Il nous faut 200 millions de ressources permanentes et normales, dit le ministre des Finances, pourquoi ne les cherche-t-il que dans l'impôt, alors qu'il pouvait en trouver immédiatement une partie au moins dans des économies ? Mais on dit qu'il faut voter les ressources demandées parce que c'est le budget des retraites ouvrières ; il serait préférable de tenir en réserve l'impôt sur les successions pour le voter en même temps que les retraites ouvrières.

Le Rapporteur général. — Est-ce que l'heure n'a pas sonné de faire les retraites ouvrières.

M. Leroy-Beaulieu. — Le budget actuel n'est pas tant le budget des retraites ouvrières et des réformes sociales que le budget du rachat de l'Ouest et des conséquences de ce rachat, que le budget des restrictions apportées à la liberté de l'enseignement, que le budget de réparation des négligences coupables de la défense nationale. Il faut en revenir à la vieille formule anglaise : La paix des réformes des économies. Aussi longtemps qu'on ne connaîtra cette formule, on se condamnera à l'impuissance et à la stérilité. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

Les critiques de M. Massabuau

M. Massabuau lui succède à la tribune :

« Tous les journaux ont critiqué le projet du gouvernement. »

M. Cochery. — Les journaux ne peuvent influencer le gouvernement.

M. Massabuau présente des critiques générales sur le budget, s'attaquant plus particulièrement à l'amortissement. Il s'élève contre les dépenses des bureaux des ministères et de toutes les dépenses budgétaires.

Les augmentations de dépenses ne sont pas le fait des Chambres comme on l'a prétendu ; elles sont le fait de l'administration. Je ne voterai pas les impôts nouveaux à la veille des élections. (Exclamations.) Puisqu'on a voulu garder le scrutin d'arrondissement, qu'on fasse un budget d'arrondissement. (Très bien, très bien à droite et au centre). Attendons que les retraites ouvrières soient créées pour voter les impôts nouveaux qui seraient nécessaires. Je ne suis pas hostile à tous les impôts nouveaux, notamment à celui des successions, mais il me paraît nécessaire de les discuter un à un.

Le Ministre des Finances. — Je demande pas que l'on vote en bloc tous les impôts. (Mouvement.)

M. Massabuau. — Je conclus en demandant à M. le ministre de n'avoir pas peur des obligations à court terme parce que les plus-values empêchent le plus souvent qu'on y ait recours. (Applaudissements.)

Intervention de M. Reinach

M. Th. Reinach lui succède à la tribune :

M. Cochery a montré une loyauté et un cou-

Jo 86058